HAL
open science

Un “ rêve européen ” ? Clermont-Ferrand et l’hospitalité dans la première moitié du XIXe siècle

Karine Rance

To cite this version:

Karine Rance. Un “ rêve européen ” ? Clermont-Ferrand et l’hospitalité dans la première moitié du XIXe siècle. Le creuset clermontois. L’attractivité d’une métropole XIXe-XXIe siècles, inPress. hal-03823432

HAL Id: hal-03823432

https://hal.science/hal-03823432

Submitted on 20 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Un « rêve européen » ? Clermont-Ferrand et l'hospitalité dans la première moitié du XIXe siècle

A"European Dream"? Clermont-Ferrand and Hospotality during the First Half of the 19th Century

Karine Rance

Résumé : De la Restauration des Bourbons à la Révolution de 1848, la ville de Clermont-Ferrand a accueilli des réfugiés politiques venus d'Espagne, d'Italie et de Pologne. Chassés de leurs pays par les violents conflits qu'y opposaient les libéraux aux forces réactionnaires de la Sainte-Alliance, ces hommes, ces femmes et ces enfants ont été éloignés de leurs frontières d'origine. Clermont-Ferrand constitue de la sorte un excellent observatoire permettant d'examiner à l'échelle locale la mise en œuvre du dispositif réglementaire et les formes variables de l'accueil par la société civile, entre hospitalité et hostilité, entre réseaux transnationaux et xénophobie.

Mots-clés : Hospitalité. Xénophobie. Réfugiés politiques. Étrangers. Prisonniers de guerre. Réseaux transnationaux. Presse. Sociétés secrètes.

Abstract: From the Bourbon Restoration to the 1848 Revolution, Clermont-Ferrand welcomed political refugees from Spain, Italy and Poland. Driven from their countries by violent conflicts between the Liberals and the reactionary forces of the Holy Alliance, these men, women and children were kept away from their national borders. Clermont-Ferrand thus constitutes an excellent observatory allowing us to examine at the local level the implementation of regulations and the different reactions from civil society, oscillating between hospitality and hostility, between transnational networks and xenophobia.

Keywords: Hospitality. Xenophobia, Political Refugees, Foreigners, Prisoners of Wars, Transnational Networks, Newspapers, Secret Societies

Un « rêve européen » ? Clermont-Ferrand et l'hospitalité dans la première moitié du XIXe siècle

Karine RANCE

Alors que le « rêve européen »[1] attire des flux considérables de demandeurs d'asile depuis 2015, la montée des populismes invite à réaffirmer ce qui fait véritablement sa spécificité. Comme le souligne Aleida Assmann, il est important de redéfinir les fondements du projet européen, non pas sur la base d'une identité qui aurait existé de tout temps, mais autour de ces héritages au sein desquels les droits de l'homme tiennent une place capitale. Au début du XIXe siècle, l'Europe libérale a montré qu'elle était capable d'accueillir un grand nombre de réfugiés politiques, non pas extra-européens à l'époque, mais essentiellement originaires de ses marges orientales (Pologne) et méridionales (Italie et Espagne). Chassés de leur pays par les violents conflits qui opposaient les libéraux aux forces réactionnaires de la Sainte-Alliance, ces hommes, ces femmes et ces enfants ont trouvé refuge en Grande Bretagne, en France, en Belgique ou en Suisse.

Ce n'est pas sans réticence de la part des gouvernements français successifs, ni sans hostilité de la part d'une portion de la population que la France de la Restauration a accueilli ces étrangers. Le pays, qui tentait alors d'établir un précaire et éphémère équilibre politique entre les legs d'Ancien Régime et de la Révolution, a dû mettre en place un dispositif réglementaire pour les accueillir. Le droit d'asile n'avait pas encore donné lieu à une convention internationale dans l'Europe issue du Congrès de Vienne, bien que la question se soit posée avec acuité à l'époque de la Révolution française[2]. Un accord allait progressivement émerger du principe d'hospitalité vers la fin du XIXe siècle, notamment grâce aux travaux menés à Bruxelles par l'Institut du Droit International[3]. Mais au début du XIXe siècle, chaque pays devait encore décider du traitement qu'il réserverait aux demandeurs d'asile.

Entre l'enthousiasme qui avait accompagné l'arrivée des Polonais et la réalité d'un séjour de longue durée d'Espagnols beaucoup plus pauvres, les populations françaises elles-mêmes

---

[1] Aleida ASSMANN, *Der europäische Traum. Vier Lehren aus der Geschichte*, Munich, C.H.Beck, 2018. Etienne FRANÇOIS, Thomas SERRIER (dir.), *Europa. Notre histoire*, Paris, Les Arènes, 2017.

[2] François CREPEAU, *Droit d'asile. De l'hospitalité aux contrôles migratoires*, Bruxelles, Eds. de l'Université de Bruxelles, 1995. Nicolas BEAUPRE, Karine RANCE (dir.), *Arrachés et déplacés. Réfugiés politiques, prisonniers de guerre, déportés, 1789-1918*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2016. Gérard NOIRIEL, *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile, XIXe-XXe siècle*, Paris, Hachette, 1998. Sylvie APRILE, *Le siècle des exilés. Bannis et proscrits de 1789 à la Commune*, Paris, CNRS éd., 2010. Delphine DIAZ, *Un asile pour tous les peuples ? Exilés et réfugiés étrangers en France au cours du premier XIXe siècle*, Paris, A. Colin, 2014.

[3] Philippe RYGIEL, *Une impossible tâche ? L'Institut de droit international et la régulation des migrations internationales, 1870-1920*, hdr soutenue à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en 2011, en ligne sur : [https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00657654]. Philippe RYGIEL, « Les réfugiés dans le droit international durant la seconde moitié du XIXe siècle », dans Nicolas BEAUPRE, Karine RANCE, *op. cit.*, p. 63-79.

traversées par des divergences politiques ont offert, pour leur part, un panel large de comportements allant de l'appel à la fraternité à la rixe xénophobe[4]. L'arrivée de l'étranger, parce qu'il franchit le seuil, est, de fait, souvent perçue comme transgressive[5]. La transgression est celle, sociale, d'une forme d'intrusion (dans le marché du travail, dans le stock matrimonial, etc.) mais aussi celle, politique, d'une potentielle exportation des conflits nationaux et d'une éventuelle participation aux luttes locales. La menace de subversion et de désordre inquiétait les autorités françaises, qui entre 1814 et 1848, tentaient en vain d'écarter le peuple du champ politique pour le priver de l'exercice de la souveraineté qu'il avait obtenu sous la Révolution. Le risque d'une nouvelle révolution était palpable bien avant les insurrections de 1830 et de 1848. Il était renforcé par la présence de ces réfugiés politiques européens insérés dans des réseaux révolutionnaires ou légitimistes transnationaux[6]. C'est pour cette raison que les réfugiés ont été rapidement éloignés de leurs frontières d'origine, si bien que Clermont-Ferrand, en raison de sa position centrale sur le territoire national, s'est trouvé accueillir à la fois des Italiens, des Espagnols et des Polonais. La ville est ainsi un excellent observatoire permettant d'examiner à l'échelle locale la mise en œuvre du dispositif réglementaire et l'accueil des populations étrangères venues pour raisons politiques.

Diversité des populations accueillies

Dénombrer précisément les étrangers présents à Clermont au début du XIXe siècle s'avère délicat car seuls étaient recensés de manière systématique les prisonniers de guerre et les réfugiés recevant une indemnité[7]. Or celle-ci étant assortie de multiples contraintes, les plus aisés des étrangers, même s'ils avaient dû fuir leur pays, préféraient se passer d'une aide modeste dont ils n'avaient pas besoin, et conserver leur liberté de mouvement. Pour éviter que ces réfugiés politiques fortunés n'échappent à la surveillance des autorités, les maires ont été chargés, à partir des années 1830, de les recenser. Mais les motivations réelles des migrants ne sont pas toujours réductibles à une cause unique et l'on sait que les migrations politiques peuvent avoir un versant économique. Les chiffres que livrent les archives devront donc être considérés comme une évaluation approximative de la présence étrangère pour raison politique. A titre d'exemple, en janvier 1832, l'administration municipale comptabilisait, outre les 220 réfugiés secourus, 41 étrangers supplémentaires résidant à Clermont-Ferrand pour des

---

[4] Catherine BRICE, Sylvie APRILE (dir.), *Exil et fraternité en Europe*, Bordeaux, éd. Bières, 2013. Laurent DORNEL, *La France hostile. Socio histoire de la xénophobie (1870-1914)*, Paris, Hachette, 2004 et *ibid*, « Naissance politique de la xénophobie », dans Philippe BOURDIN, Jean-Claude CARON, Mathias BERNARD (dir.), *La voix et le geste. Une approche culturelle de la violence socio-politique, de la Révolution française à nos jours*, Clermont-Ferrand, Presses Universitaires Blaise Pascal, 2005, p. 217.229.

[5] Alain MONTANDON (dir.), *Le livre de l'hospitalité. Accueil de l'étranger dans l'histoire et les cultures*, Paris, Bayard, 2004, introduction p. 8.

[6] Jean-Philippe Luis (dir.), *La guerre d'indépendance espaghole et le libéralisme au XIXe siècle*, Madrid, Casa de Velásquez, 2011. Bruno DUMON, Hilaire MULTON (dir.), *« Blancs » et contre-révolutionnaires en Europe. Espaces, réseaux, cultures et mémoires (fin XVIIIe-début XXe siècles) : France, Italie, Espagne, Portuga*l, École Française de Rome, 2011. Maurizio ISABELLA, *Risorgimento in Exile, Italian Emigres and the Liberal International in the Post-Napoleonic Era*, Oxford, Oxford University Press, 2009, p. 21. Voir aussi : David ARMITAGE, Sanjay SUBRAMANYAM (dir.), *The Age of Revolutions in Global Context c. 1760-1840*, New York, Palgrave Macmillan, 2010.

[7] Sur le recensement des étrangers à partir de 1841 et ses limites, voir la contribution de Camille CORDIER dans ce volume.

motifs politiques mais ne recevant pas de subsides. En janvier 1839, 85 réfugiés non subventionnés étaient recensés en plus des 167 réfugiés secourus. Les réfugiés politiques ne recevant pas de subsides étaient-ils mieux repérés en 1839, ou y avait-t-il réellement plus de réfugiés non subventionnés en 1839 qu'en 1832 ? Le fait est que la consigne du préfet était d'encourager les réfugiés à chercher du travail et à renoncer aux subsides, ce qui les faisait basculer, les années passant, du statut de réfugiés secourus à celui d'étrangers présents pour raisons politiques.

Sur l'ensemble de la période qui nous intéresse, on peut relever trois groupes principaux d'étrangers présents à Clermont-Ferrand pour raisons politiques : les prisonniers de guerre espagnols et italiens libéraux venus d'Espagne en 1823, les réfugiés espagnols libéraux et carlistes qui sont arrivés à partir des années 1830, les Polonais qui ont fui après l'échec de leur insurrection en 1831.

Les prisonniers de guerre avaient été ramenés en France en 1823 par les « Cent Mille fils de Saint-Louis », ces troupes françaises parties soutenir le roi d'Espagne Ferdinand VII dans sa lutte contre les libéraux. Il s'agissait de mettre un terme au triennat libéral (1820-23) pendant lequel avait été imposée la constitution de Cadix. Au total, c'est près de 12 500 prisonniers, dont au moins 300 femmes et enfants, 1 350 officiers, le reste étant des sous-officiers et des soldats, qui se sont trouvés répartis dans treize départements[8]. Le dépôt de Clermont-Ferrand en a accueilli 541 en 1823, 566 l'année suivante. En 1824, ils ont été libérés et renvoyés en Espagne en convois, mais plusieurs d'entre eux ont demandé à rester en France comme réfugiés politiques. Ceux qui y ont été autorisés allaient généralement s'établir dans une autre ville. En 1829 il ne se trouvait plus que huit Espagnols à Clermont-Ferrand.

Parmi ces prisonniers venus d'Espagne se trouvaient quelques Italiens : ils étaient Piémontais et Napolitains, officiers le plus souvent. Ces hommes avaient quitté leur patrie après y avoir participé aux tentatives de *pronunciamiento* visant l'instauration de la Constitution de Cadix (en juillet 1820 pour le royaume des Deux-Siciles, en mars 1821 pour le royaume du Piémont). Au total, selon Agostino Bistarelli, un millier de libéraux ont été contraints de quitter l'Italie pour fuir la répression : la moitié d'entre eux se sont rendus d'abord en Espagne[9]. Lorsqu'ils ont été libérés, en 1824, ces hommes se sont mêlés en France, au Royaume des Pays-Bas et en Grande-Bretagne aux autres Italiens qui s'étaient établis dans ces pays sans passer par l'Espagne. Chenna, réfugié piémontais, a obtenu ainsi en 1827 un passeport avec feuille de route pour se rendre de Paris à Clermont-Ferrand où il espérait être employé par un notaire. Ce sous-lieutenant, initialement fait prisonnier de guerre en Espagne, avait ensuite été secouru comme réfugié à Bourges en 1825. Il avait obtenu la même année l'autorisation de se rendre en Angleterre, mais il lui avait été alors notifié qu'il lui serait interdit de revenir en France. Il s'y

---

[8] Delphine Diaz, *op. cit.*, p. 46-47.

[9] Agostino BISTARELLI, *Gli esuli del Risorgimento*, Bologne, Il Mulino, 2011, p. 72. Une petite partie des Italiens s'est rendue en France, une part plus grande est allée en Grande-Bretagne, mais la moitié d'entre eux environ ont rejoint l'Espagne du Triennat libéral qui leur avait servi de modèle insurrectionnel. Gonzalo Butrón PRIDA, « Liberté, nation et constitution. Le modèle révolutionnaire espagnol en Italie au début des années 1820 », dans Jean-Philippe LUIS (dir.), *La guerre d'indépendance espagnole et le libéralisme au XIXe siècle*, Madrid, Casa de Velasquez, 2011, p. 177-191.

trouvait pourtant deux ans plus tard, avec des papiers en règle, délivrés par les ambassadeurs de Sardaigne à Londres et à Anvers. Ces derniers l'avaient autorisé à revenir en France[10].

Les Italiens constituaient donc une population extrêmement mobile, pour qui la France n'était pas nécessairement le premier lieu d'exil. Ils étaient officiers pour la plupart, sinon étudiants ou de profession libérale. Les Espagnols, en revanche, étaient majoritairement des hommes de troupe, sans éducation ni fortune. Ces prisonniers étaient parfois accompagnés de leurs femmes et de leurs enfants[11]. Les Italiens comme les Espagnols étaient très engagés dans le combat pour la liberté et la diffusion en Europe du régime de la monarchie constitutionnelle. Ils étaient souvent membres de sociétés secrètes et avaient une commune prédilection pour le *pronunciamiento* comme mode opératoire : un petit groupe d'officiers agissant dans la clandestinité prévoyait de se soulever pour imposer une constitution libérale du type de celle de Cadix.

Le deuxième groupe d'étrangers venus à Clermont-Ferrand pour raisons politiques est composé d'Espagnols libéraux et carlistes. Entre appels à rejoindre le combat, défaites et amnisties, les chiffres tournent à Clermont-Ferrand, autour de 300 à 400 Espagnols secourus dans les années 1830. Les libéraux ont été attirés par l'écho des Trois Glorieuses avant même le début de la guerre civile (1833-39), puis ont entamé un chassé-croisé avec les carlistes[12]. Malgré cette nouvelle hétérogénéité politique, le profil sociologique des Espagnols reste le même : des militaires, hommes de troupes et sous-officiers pour la majorité d'entre eux, venus parfois en famille. A Clermont-Ferrand, entre janvier et novembre1831 les libéraux passent de 112 à 313 inscrits. L'état nominatif du 3 avril 1831 signale la présence de 237 réfugiés espagnols au dépôt de Clermont dont trente-deux officiers accompagnés de vingt-trois épouses et enfants, 133 sous-officiers et soldats suivis par vingt-neuf épouses et enfants[13]. Rappelés dans leur pays lorsqu'éclatait la guerre (en septembre 1833), les Espagnols sont revenus rapidement après le début du conflit : trente-trois Espagnols étaient secourus à Clermont-Ferrand en 1835, neuf en 1836, soixante-quinze en 1837, quarante-et-un en 1838 ; la soumission du général carliste Rafael Maroto (1783-1853) en 1839 a provoqué la vague d'arrivées la plus importante (165 militaires et cinquante-cinq civils). L'amnistie du 30 novembre 1840 a été suivie de la suppression par la France de la distribution des subsides en juin 1841, ce qui a mis temporairement un terme au recensement des réfugiés. Mais dès l'année suivante les secours ont repris : un petit groupe de Barcelonais est arrivé en 1842 après l'insurrection de leur ville ; ils ont croisé des carlistes qui sont revenus en 1843 à Clermont-Ferrand (en mars il y avait quatre-vingt-dix-huit carlistes et cinq officiers barcelonais). La « deuxième guerre carliste » (1846-49) a provoqué un nouvel afflux d'Espagnols mais ils ont été beaucoup moins nombreux

---

[10] AN F7 6747/11.
[11] AN F7 11991.
[12] Jordi CANAL, *El carlismo dos siglos de contrarrevolución en España*, Alianzo Editorial, 2000. Jean-Philippe Luis (dir.), *La guerre d'indépendance espagnole et le libéralisme au XIXe siècl*e, Madrid, Casa de Valzquez, 2011. Sophie FIRMINO, « Les réfugiés carlistes en France, les exemples de la Haute-Garonne et de l'Indre (1833-1843), dans Jordi CANAL, Anne CHARLON, Phryné PIGENET (dir.) *Les exils catalans en France*, PUPS, 2005, p. 65-78. Emmanuel TRONCO, *Les carlistes espagnols dans l'ouest de la France 1833-1883*, Rennes, PUR, 2010. Jean-Philippe Luis, *L'utopie réactionnaire. Epuration et modernisation de l'Etat dans l'Espagne d ela fin de l'Ancien Régime (1823-134)*, Madrid, Casa de Velásquez, 2002.
[13] AD PDD M 285. Ils sont 2 867 sur l'ensemble du territoire national en 1831. DIAZ, *op. cit.*, p. 54.

à rester dans le département : en 1847, quatre-vingt-quatorze réfugiés sont passés à Clermont-Ferrand, dont huit qui s'y sont établis durablement ; en 1848, cent-cinq réfugiés sont arrivés, dont dix-neuf se sont établis ; en 1849, sur les 368 réfugiés de passage, quarante-cinq sont restés[14].

Le dernier groupe d'étrangers venus avant 1848 pour raisons politiques à Clermont-Ferrand est composé des Polonais ayant fui leur pays après l'échec du soulèvement de 1831[15]. Ils étaient à Clermont-Ferrand beaucoup moins nombreux que les Espagnols : sur les 4 713 Polonais qui se trouvaient sur le territoire national en 1835, Clermont-Ferrand en accueillait soixante-dix en 1836, soixante-dix-sept en 1839. En 1847 ils étaient encore 46 à recevoir des subsides ; en 1865, quinze. Les autres ont parfois quitté la ville (notamment en 1847-1848 lorsqu'il y avait un nouvel espoir de soulèvement en Pologne), mais le plus souvent ils ont disparu des registres parce qu'ils avaient trouvé un emploi à Clermont ou dans la région et n'avaient plus besoin d'être secourus. Leur profil est différent des groupes précédents, du fait de la nature même du soulèvement de Varsovie : la proportion d'officiers et de nobles était élevée ; ils étaient plus riches et plus éduqués en moyenne que les Espagnols ; ils étaient souvent célibataires à leur arrivée.

Les Polonais faisaient régulièrement figure d'hôtes d'honneur des banquets libéraux[16]. Ce n'est toutefois pas dans la capitale auvergnate que se trouvaient les personnalités les plus actives mais à Paris et dans quelques autres dépôts comme Bourges[17]. Les Italiens et les Espagnols agissaient de manière clandestine. Le général italien Régis, autorisé à s'établir à Clermont-Ferrand à partir de 1824, s'est lancé ainsi dans une équipée en 1831 à la tête d'une troupe de compatriotes en direction du Piémont. Dans le climat insurrectionnel qui secouait encore toute la France, et particulièrement la ville des canuts, des Lyonnais ont proposé leur aide. Mais Régis et ses hommes ont été arrêtés par les autorités françaises avant d'avoir pu atteindre la frontière[18].

Les Espagnols constituaient sans doute le groupe traversé par les oppositions les plus violentes. Ils avaient aussi la réputation d'être les plus indisciplinés. La référence à la liberté, que la France de la Monarchie de juillet était supposée incarner, est très fréquente dans les heurts que ces soldats pouvaient avoir avec les autorités françaises lorsqu'ils étaient surpris en train de jouer aux cartes ou en état d'ivresse[19]. Dans les années 1830, des conflits ont éclaté entre Espagnols libéraux de différentes tendances politiques. Ces heurts sont allés jusqu'à la tentative de meurtre en mars 1831 par sept officiers et sous-officiers sur la personne du colonel Pujol, accusé par ses

---

[14] Le soulèvement carliste de 1855 suscite l'arrivée de 22 soldats en 1856, et de 14 en 1857 (malgré l'amnistie de 1856). En 1876, la fin de la 3e guerre carliste (1872-76) voit arriver 50 réfugiés : mais au lendemain de sa propre défaite militaire, la France est obligée de réduire fortement les crédits accordés.
[15] Walter BRUYERE-OSTELLS, « Les Polonais arrachés à leur patrie : les « Frères du Nord » des dépôts français aux lendemains de l'insurrection de 1830-31 », dans Nicolas BEAUPRE, Karine RANCE (dir.), *op. cit*., p. 259-275.
[16] Vincent ROBERT, *Le temps des banquets. Politique et symbolique d'une génération (1818-1848)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2010. Diaz, *op. cit.*, p. 215 sq.
[17] DIAZ, *op. cit.*, p. 122 et suiv.
[18] Pierre GERBET, *Auvergne, Terre d'accueil… La vie des réfugiés politiques à Clermont-Ferrand, de 1815 à 1870*, extrait du Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne, tome LXIII, 1943, Imprimerie Générale, Clermont-Ferrand.
[19] AD PDD M285.

hommes de les avoir trahis après avoir demandé à intégrer leur société secrète. Les tenants et aboutissants du conflit n'ont pas été éclaircis par les autorités françaises, mais il semble bien que celui-ci soit dû à l'opposition entre *comuneros* et maçons espagnols[20]. On pourrait aussi y voir, selon le modèle exposé par Stéphane Dufoix, une forme d'exportation des conflits civils destinée à faire oublier la vanité de l'action politique en exil[21]. Éloignés de leur patrie, les réfugiés sont souvent dans l'incapacité d'agir sur elle et en font le reproche à ceux qui les ont entraînés sur les chemins de l'exil. Il n'est pas exclu qu'une partie de « l'indiscipline » des troupes espagnoles à l'égard de leurs officiers soit liée à cette situation. Il arrive en effet que des réfugiés de différentes tendances politiques rejouent en exil leurs conflits politiques internes pour donner à voir une capacité d'action plus imaginaire que réelle et tenter de s'en convaincre eux-mêmes. A l'inverse, la stérilité de l'exil poussait certains réfugiés à abandonner le combat. Pour lutter contre ce renoncement, des leaders circulaient, au début des années 1830, de dépôt en dépôt. Ils tentaient de maintenir la flamme de la conviction politique parmi leurs compatriotes espagnols. Il s'agissait en particulier d'empêcher les hommes de s'enrôler dans la Légion étrangère que la France avait créée le 10 mars 1831 pour employer ces bras à la conquête de l'Algérie. Le colonel Bayger est passé ainsi au dépôt de Clermont-Ferrand avant de se rendre à Paris durant l'été 1831. Il haranguait les troupes, leur défendait d'intégrer la Légion sous peine de perdre leur qualité d'Espagnols en entrant au service de la France, et leur recommandait au contraire de rentrer en Espagne. Mais la rumeur disait que le colonel Bayger travaillait en fait pour le compte du roi Ferdinand et que les hommes ayant suivi ses conseils avaient été arrêtés à leur arrivée en Catalogne[22]. Malgré ces efforts, des Espagnols se sont engagés dans la Légion : quelques libéraux dès 1832 et cinquante-cinq carlistes arrivés à Clermont-Ferrand entre 1847 et 1849.[23] La présence de Don Carlos sur le territoire français était également un facteur de mobilisation pour ses partisans en exil. Les Carlistes de Clermont allaient lui rendre visite à Bourges lorsqu'il était en résidence dans ce dépôt, ou à Néris quand il allait y prendre les eaux[24]. Quand il a abdiqué en faveur de son fils, Carlos-Luis, la *Gazette d'Auvergne* s'est insurgée contre le maintien du nouveau prétendant en détention à Bourges.

Réponse administrative et policière à l'afflux de réfugiés

L'État français a dû établir des règles pour éviter l'importation des conflits sur le territoire national, la contagion de l'élan révolutionnaire, et l'insécurité qui pourrait résulter de la circulation de soldats indigents et pas toujours désarmés. Les autorités étaient toutefois également soucieuses de respecter les lois de l'hospitalité, y compris lorsqu'il s'agissait des prisonniers de guerre. Ceux-ci conservaient une relative liberté de mouvement à Clermont-

[20] AD PDD M 285. AN F7 11991

[21] Stéphane DUFOIX, *Politiques d'exil. Hongrois, Polonais et Tchécoslovaques en France après 1945*, Paris, PUF, 2002.

[22] AD PDD M 285 : 1er septembre 1831 : le préfet au ministre de l'Intérieur.

[23] AD PDD M 285. Voir Delphine DIAZ, « Indésirables en métropole, utiles en Algérie ? Les réfugiés politiques étrangers et la colonisation (1830-1852) », dans *Revue d'histoire du XIXe siècle*, n°51, 2015/2, p. 187-204.

[24] *La Gazette d'Auvergne*, 25 janvier 1840 ; *L'Union provinciale*, 31 août 1844. Michel HERODY, *L'opinion et la presse légitimistes dans le Puy-de-Dôme sous la Monarchie de Juille*t, Mémoire dirigé par Albert SOBOUL, 1955, p. 169. Albert PAUQUET, « Un prétendant espagnol en exil : Don Carlos et ses proches à Bourges (1839-46) », dans Christophe CHARLE, Jacqueline LALOUETTE *et al*. (dir.) *La France démocratique. Mélanges offerts à Maurice Agulhon*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1998, p. 177-188.

Ferrand. Ils étaient autorisés à être employés par les habitants du lieu contre un salaire modique, recevaient une indemnité (une solde), devaient répondre à l'appel quotidiennement[25]. Les conditions d'accueil étaient pourtant épouvantables au cours des premières semaines : un rapport du 10 novembre 1823 soulignait la « misère affligeante » des femmes et enfants des prisonniers espagnols, qui manquaient de tout pour affronter l'hiver. Dans plusieurs départements, pour pallier les défaillances de l'administration de guerre, les préfets ont fait appel à la charité publique[26]. En Auvergne, à la fin du mois de novembre, les prisonniers ont été transférés du « local malsain » de Montferrand, où bon nombre d'entre eux étaient tombés malades, à une caserne d'infanterie vide à Clermont[27]. En décembre certains prisonniers ont été dirigés sur Montpellier[28]. Au printemps 1824, un rapport signalait que leur état sanitaire était moins bon qu'à leur arrivée, signe des mauvaises conditions de détention[29].

La politique d'aide et de surveillance mise en place à l'égard des prisonniers de guerre et des réfugiés politiques sous la Restauration a été systématisée sous la Monarchie de Juillet avec les lois du 21 avril 1832 et du 23 avril 1834[30]. Ces lois organisaient la répartition des réfugiés sur le territoire français, en veillant à ce que les hommes soient aussi éloignés que possible de leur pays d'origine. Les réfugiés devaient donc accepter une forme d'assignation à résidence (dans une ville ou dans un dépôt selon les cas). A Clermont-Ferrand, les Espagnols du rang et les sous-officiers étaient établis dans des casernes. Leurs officiers, ainsi que les Polonais et les Italiens pouvaient se loger en ville. Les déplacements hors de la ville étaient soumis à une autorisation préfectorale et se faisaient avec une feuille de route. Cela donnait lieu à une intense correspondance administrative puisque chaque ville étape devait signaler l'arrivée et prévenir du départ des réfugiés en transit. Ceux qui disparaissaient en route étaient dits « évadés ». Parmi les évasions les plus célèbres se trouve celle des 421 Polonais armés du dépôt de Besançon en avril 1833. Rien d'aussi spectaculaire à Clermont, mais régulièrement des individus s'échappaient, isolément ou en petits groupes. Ils étaient souvent arrêtés, parfois dans un état de misère totale, comme ces sept réfugiés espagnols arrêtés par deux gendarmes de la brigade de Murat (Cantal)[31]. Ces hommes qui ont été conduits devant le préfet du Puy de Dôme étaient à peine vêtus et pieds nus. Les gendarmes qui les ont arrêtés disaient avoir eu pitié d'eux et les avoir nourris. Et pourtant deux d'entre eux ont préféré s'enfuir encore.

Les indemnités versées, pour les prisonniers de guerre comme pour les réfugiés, dépendaient de leurs professions qui étaient ramenées pour les civils à des grades militaires : les ministres et les nonces étaient assimilés aux lieutenants généraux, les paysans et artisans aux sous-officiers et soldats. Les femmes et les enfants recevaient une part moindre. Les indemnités dépendaient aussi de la nationalité des individus : un soldat espagnol recevait en théorie12 F

[25] Sur la proximité des statuts entre prisonniers de guerre et réfugiés, voir : *Beaupré, Rance* (dir.), « Introduction. Revisiter l'histoire des expériences du déplacement contraint au XIXe siècle (1789-1918) », dans *ibid., op. cit.*, p. 9-22.
[26] AN F7 11991.
[27] *L'Ami de la Charte* du 29 novembre 23.
[28] AN F7 11991.
[29] AN F7 11991 rapport du 8 juillet 1824.
[30] Voir DIAZ, op. cit. et Cécile MONDONICO, « Les réfugiés en France sous la monarchie de Juillet : l'impossible statut », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 47/4, 2000, p. 731-745.
[31] AN F7 6779.

par mois, soit 6 F de moins qu'un Italien ou un Polonais de la même classe[32]. Dans la réalité ces soldes étaient souvent revues à la baisse. Les Italiens ont obtenu en 1831 la possibilité de conserver leur statut de réfugiés, mais au prix d'une diminution des subsides.[33]

La surveillance de cette population posait le problème de l'identification des individus, dont les méthodes étaient encore très peu élaborées[34], et qui était rendue plus ardue par la perte fréquente des documents officiels. Une intense correspondance entre les autorités locales, les instances nationales, et le pays d'origine du réfugié tentait d'identifier les réfugiés sur la base d'un signalement. Voici par exemple celui du sieur Radzeg[35] :

Dernier domicile à Wordmett	Yeux bleus
Profession secrétaire	Nez long et pointu
Taille 1m 471 mill	Bouche Grande
Visage rond plein	Menton Rond
Front large	Cheveux et sourcils blonds

Le problème est en outre, au XIXe siècle, celui de la modification des frontières des États : la Pologne était partagée entre la Prusse, l'Autriche et la Russie, alors que les documents officiels reconnaissaient toujours des Polonais. Des Italiens et des Allemands apparaissent dans certaines listes (et recensements à partir de 1841) alors que leurs États respectifs n'existaient pas encore. Être né en Prusse n'était donc pas suffisant pour n'être pas reconnu comme Polonais. Le sieur Radzeg disait être passé par le dépôt de Besançon, puis par la légion étrangère, et donc l'Afrique. Parcours complexe mais pas insensé, comme on l'a vu. On note aussi que des informations pouvaient être acceptées dans une préfecture et refusées ailleurs : le « Sieur Ferdinand Radzik, se disant polonais » avait reçu à Paris le 2 juin 1843 un passeport pour se rendre à Clermont-Ferrand, mais la préfecture clermontoise lui a finalement refusé l'indemnité au motif qu'il n'était pas Polonais. Cette décision reposait sur les incohérences chronologiques de son récit biographique[36]. Un autre candidat aux secours a été dénoncé par un Polonais (celui-ci officiellement identifié) qui assurait que le premier ne parlait pas le Polonais et qu'il n'était « autre chose qu'un Kroat (pays d'Autriche) » et que jamais il n'avait été enrôlé dans les troupes polonaises[37]. L'inégalité de traitement que recevaient les réfugiés se retrouvait dans une moindre mesure dans l'accueil que leur réservait la population.

Accueil par la population

Les modalités d'accueil des réfugiés par la société civile clermontoise en reflétaient les lignes de rupture et mobilisaient des réseaux de solidarité qui étaient, d'abord, des réseaux politiques.

[32] Cécile MONDONICO-TORRI, *op. cit*. p. 740.
[33] AD Puy-de-Dôme M 285.
[34] Vincent DENIS, « Le portrait sans l'image : la signalétique des criminels en France, 1720-1820 », dans Amélie BERNAZZANI (dir.), *Les enfants de Caïn : la représentation du criminel en France et en Italie, de la Renaissance au début du XXe siècle*, Turnhout, Brepols, 2017.
[35] AD PDD M 2.
[36] AD PDD M 273.
[37] AD PDD M 60079.

A l'arrivée des prisonniers de guerre venus d'Espagne, la police signalait que les « jacobins » et les « francs-maçons » avaient témoigné empressement et vif intérêt[38]. Ainsi le rédacteur de *L'Ami de la Charte du Puy de Dôme*, journal libéral fondé en 1820, se réjouissait-il ouvertement, après le transfert des prisonniers de Montferrand à Clermont le 18 novembre 1823, que ces hommes soient traités « avec tous les égards dus au malheur ». Ce journal appartenait alors à une société d'actionnaires rassemblant les personnalités libérales du département, comme Gaultier de Biauzat, Boiront, le banquier Collon-Banarme, et le maréchal de camp Charras[39]. Il a pris au cours des années 1820 de plus en plus d'ampleur, jusqu'à atteindre un tirage d'un millier d'exemplaires environ vers 1830, ce qui en faisait alors l'un des plus gros journaux de province[40]. Après la Révolution de Juillet le journal était encore sous surveillance : un rapport de police indique qu'en janvier 1834, on avait vu chez le rédacteur du journal, l'ancien avocat Vayssière, des officiers espagnols de passage et le banquier clermontois Sambucy[41]. On voit là se dessiner les contours d'un réseau libéral transnational. Le 26 janvier 1831, le journal ouvrait une souscription au profit des constitutionnels espagnols menés par le général Milans. L'article soulignait la communauté de destin entre libéraux européens : « en voyant notre affranchissement » écrit Vayssière, ces soldats ont espéré un meilleur sort « pour leur malheureuse patrie ». Le journal signalait toutes les initiatives mises en œuvre pour les soutenir : la municipalité de Clermont a voté une somme de 600 francs pour l'accueil des Espagnols et organisé un bal (dans les salons d'un restaurateur, Mr Jay). Le produit du bal devait être partagé à égalité par le bureau de charité entre les Espagnols et les indigents français. C'est dire l'état de dénuement de ces réfugiés. Le journal annonçait aussi une souscription en linge et vêtements. La conclusion de l'article est que « nos concitoyens […] ne souffriront pas que des hommes qui se sont battus pour la même cause que la nôtre aient à se plaindre de l'hospitalité française ». Mais les Clermontois ne témoignaient pas tous du même élan : le journal annonçait le 2 février 1831 que la recette était inférieure à ce qui était attendu et qu'un deuxième bal serait organisé. Le 5 février *L'Ami de la Charte* soulignait la situation critique des officiers (qui publiaient une pétition dans le même numéro) car la solde promise à 3 F avait dû être réduite à 50 centimes. Ces multiples appels à la charité publique soulignent les défaillances du dispositif d'accueil avant les lois de 1832 et 1834. Ils montrent aussi le poids des journaux dans ces réseaux de solidarité.

---

[38] AN F7 11991 : rapport du 3 novembre 1823.

[39] AD PDD T 0372 lettre des actionnaires, 28 décembre 1819. Michel DUCHENE, *L'établissement de la presse dans le Puy-de-Dôme de 1805 à 1830*, mémoire dir. Albert SOBOUL, 1967, Faculté de lettres de Clermont-Ferrand. Rares étaient alors les journaux d'opinion en province, et on en trouvait essentiellement dans les grandes villes comme Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Toulouse et Clermont. Ils ont commencé à se multiplier à partir de 1829 au moment où l'opinion libérale luttait contre le ministère Polignac. Lorsque dans une même ville il existait plusieurs organes concurrents, le tirage de chacun ne pouvait être suffisant pour être rentable. Leur existence dépendait entièrement du soutien financier assuré par les notables locaux. Voir Christophe CHARLE, *Le siècle de la presse 1830-1939*, Paris, Seuil, 2004, p. 59. Dominique KALIFA, Philippe REGNIER, Marie-Eve THERENTY, Alain VAILLANT (dir.), *La civilisation du journal. Histoire culturelle et littéraire de la presse française au XIXe siècle*, Paris, Nouveau Monde Ed., 2011, p. 218.

[40] DUCHENE, *op. cit.*, p. 44.

[41] AD PDD M 1925. Vayssière, ancien avocat, est rédacteur puis propriétaire du journal. Il créé une imprimerie en 1829, puis une librairie ; en 1830 il a trois presses en activité et deux en réserve avec des caractères neufs ; il y édite 26 livres et brochures en 1829. Voir M. DUCHENE, *op. cit.*, p. 15-16.

La *Gazette d'Auvergne,* organe légitimiste fondé en octobre 1831[42], se livrait aux mêmes types d'appels en faveur des carlistes. Le journal lançait une souscription en faveur de « ces nobles défenseurs de la légitimité espagnole » entre octobre et décembre 1839 : 3 924 F ont été réunis, qui ont été distribués par un comité[43]. Une nouvelle souscription lancée en janvier 1841 a rencontré beaucoup moins de succès. Est-ce que l'effet de la nouveauté carliste était passé, ou est-ce que cela traduit une rapide lassitude des légitimistes français à l'égard de leur propre cause ?[44] Le fait est que la *Gazette* elle-même perdait des lecteurs[45]. Le journal a organisé par ailleurs des cours de français qui étaient délivrés trois fois par semaine au siège du journal[46]. S'agissait-il de réunions politiques clandestines ?

Les Polonais ont suscité à leur arrivée un élan de sympathie en France qui s'est traduit par des illuminations, des bals, des fêtes. *L'Ami de la Charte* se distinguait encore par ses prises de position enthousiastes : le 2 mars 1831, il publiait une lettre du Comité central de soutien aux Polonais (fondé par La Fayette), datée du 28 janvier 1831. Il a lancé une souscription, qui, à l'en croire, n'a guère eu de succès auprès de la population. Dans le numéro du 5 mars, il reproduisait *La Varsovienne* de Casimir Delavigne[47]. Au mois d'avril, un poème intitulé *Les Polonais* était mis en vente par M. Beuf-Lamy dans la librairie de *L'Ami de la Charte*, au profit des veuves et orphelins de Varsovie.

Pendant toutes ces années, les journaux suivaient de près l'actualité internationale. Dans les colonnes de l'*Ami de la Charte*, les événements espagnols, belges et polonais occupaient autant d'espace que ce qui concernait la France. Le journal rendait compte de livres publiés sur ces pays et traduisait en français des articles parus à l'étranger. La *Gazette d'Auvergne* couvrait largement l'actualité espagnole (mais aussi celle de Suisse lorsque les cantons sont entrés en conflit – elle soutenait alors les cantons catholiques). Le journal faisait un parallèle entre les violences commises par les partisans de Marie-Christine et celles qui étaient perpétrées par les forces de l'ordre de Louis-Philippe. Cette ligne éditoriale s'inscrivait plus largement dans une critique de la politique étrangère du nouveau gouvernement jugée trop soumise à la Grande-Bretagne. La *Gazette* s'en prenait régulièrement aux *christinos*, dénonçant par exemple le 28 novembre 1838 la manière dont ils auraient tué les prisonniers carlistes (« comme des

---

[42] Le rédacteur de la *Gazette d'Auvergne* était Oscar Turge (1803-1843). Il contribuait aussi à *l'Encyclopédie catholique du XIXe siècle* et à d'autres journaux légitimistes. Malade, il se livrait au magnétisme. Il était entouré de nombreux collaborateurs dont l'abbé de Pradt à partir de 1833. Pour son soutien aux carlistes il obtient du roi en exil le titre de Chevalier d'Isabelle la Catholique. Le tirage du journal est estimé entre 450 et 500 exemplaires. Cf Michel HERODY, *op. cit.*, p. 27- 45.

[43] Michel HÉRODY, *op. cit.*, p. 168.

[44] Sur les légitimistes, voir Hugues de CHANGY, *Le parti légitimiste sous la Monarchie de Juillet, 1830-1848, Rennes*, PUR, 2005.

[45] Michel HÉRODY, *op. cit.*, p. 45.

[46] Stéphanie BOUVIER, *Les Espagnols dans le Puy-de-Dôme au XIXe siècle. Exils politiques,* Mémoire de maîtrise dactyl. s.l.d. Rose DUROUX, Clermont-Ferrand, 1995, p. 80.

[47] Inspirée par la *Marseillaise*, la *Varsovienne* faisait clairement référence aux journées révolutionnaires de juillet 1830 et scellait l'héritage révolutionnaire et bonapartiste franco-polonais : « Il s'est levé, voici le jour sanglant ;/Qu'il soit pour nous le jour de délivrance !/Dans son essor, voyez notre aigle blanc ?/les yeux fixés sur l'arc-en-ciel de France !/Au soleil de juillet dont l'éclat fut si beau,/Il a repris son vol, il fend les airs, il crie :/Pour ma noble Patrie/Liberté : ton soleil ou la nuit du tombeau !/Polonais, à la baïonnette !/C'est le cri par nous adopté,/Qu'en roulant le tambour répète !/Vive vive la liberté ! Vive vive la liberté ! »

animaux immondes »)[48] ; ils « brûlent et rasent tout ; ils n'épargnent rien et ne s'abstiennent même pas de la rapine » déclarait un article du 7 août 1839,[49] Le journal rapportait toute sorte de monstruosités qui auraient été commises par des *christinos* sur des femmes et des enfants. Les numéros de cette époque, tous bords confondus, étaient pleins de cette actualité où se mêlaient des rumeurs alarmistes (la chute de Varsovie annoncée le 12 mars, puis démentie – de fait la ville n'est tombée que le 8 septembre 1831), mais aussi des informations exactes sur les insurrections qui se poursuivaient dans toute la France des années 1830. Le climat insurrectionnel du pays était entretenu par l'écho des soulèvements des pays voisins qui était relayé par les réfugiés. C'est ainsi qu'était rapportée le 9 mars 1831 l'équipée du général piémontais Régis par l*'Ami de la Charte* qui lui souhaitait « un prompt succès ». Organes de propagande autant que de mobilisation politique, ces journaux étaient des lieux de rencontre entre les étrangers et les autochtones partageant une même orientation politique, autant virtuellement par la circulation des informations que physiquement puisqu'ils pouvaient se retrouver dans la librairie de *l'Ami de la Charte*, à l'occasion de cours de français dans les locaux de la *Gazette*, ou chez un rédacteur.

Les formes empruntées par la sociabilité de l'exil étaient déterminées par les contraintes policières et les ressources financières des individus : les Espagnols se retrouvaient volontiers dans les cafés, et sur les places publiques (à Aubière par exemple), tandis que les hommes et les femmes plus fortunés se réunissent dans des salons privés et pouvaient, s'ils étaient libéraux être invités à participer à des banquets. Il y a aussi toute une sociabilité clandestine dans les sociétés secrètes.

La ville vivait à l'heure des réfugiés : le théâtre de Clermont donnait « La fille de l'exilé, ou huit mois en deux heures », mélodrame en trois actes (annoncé le 5 mars 1831) de René-Charles Guilbert de Pixerécourt[50]. Ancien émigré lui-même (il s'était rendu à Coblence et avait participé à la campagne de 1792), celui qui est considéré comme le père du mélodrame, ou le « Corneille du boulevard » était sans doute bien placé pour traiter de l'exil[51]. Il n'est pas jusqu'au collège royal (ex-collège des Jésuites, et actuellement lycée Blaise Pascal) qui ne se soit mobilisé : *l'Ami de la Charte* signalait dans le numéro du 4 mars 1831 que c'est au collège que la souscription en faveur des Polonais avait eu le plus de succès. Le lieu est sans doute particulièrement politisé puisque c'est aussi au collège que des troubles ont conduit à l'exclusion de 18 élèves issus de familles « proches de l'ancien gouvernement », c'est-à-dire légitimistes[52].

Ces quelques centaines d'étrangers politisés et déclassés n'ont pas rencontré que des soutiens dans la société civile. La population se plaignait des Espagnols qui circulaient en état d'ivresse dans les rues en rentrant du travail ou d'un estaminet et qui, à Montferrand, chapardaient des

---

[48] Cité par Stéphanie BOUVIER, *op. cit.*, p. 85.
[49] Cité par Stéphanie BOUVIER, *op. cit.*, p. 84.
[50] Présenté pour la première fois à Paris le 13 mars 1819, ce mélodrame était issu du roman *Elisabeth*. Pixerécourt, en l'adaptant au théâtre, avait rompu avec la règle de l'unité de temps et de lieu.
[51] Pixerécourt avait été contraint de se rendre à Coblence par son père qui était convaincu que la place d'un noble était aux côtés des frères de Louis XVI.
[52] *L'Ami de la Charte*, 9 mars 1831.

pommes de terre dans les champs, ou chantaient – parfois des chansons anti-françaises – en sortant des mines près de Volvic[53]. On leur reprochait de troubler l'ordre public, de ne pas vouloir travailler, et de profiter des subsides. Sur fond de conflit social, de concurrence pour le travail, et de conflit politique, on voit émerger des réactions xénophobes du côté français. C'est ainsi qu'en 1849 selon le *Courrier d'Auvergne*, un Espagnol a été « brutalement frappé, foulé aux pieds et laissé sans connaissance, sans autre motif que sa triste qualité de réfugié espagnol, par un sieur Boudol ».[54] Ces manifestations individuelles d'hostilité se muaient parfois en explosions de colère collective qui annoncent les violentes rixes qui devaient se multiplier dans le Nord de la France et vers Marseille dans les deux dernières décennies du siècle. L'évènement le plus violent est peut-être celui qui a lieu le 1er novembre 1831 à Montferrand : un habitant de Clermont, nommé Giscard, a eu une altercation avec un soldat du 9e régiment en garnison à Clermont qu'il a blessé grièvement. L'agresseur étant « habillé comme un réfugié espagnol », il a été pris pour un réfugié. Le bruit a couru immédiatement que les Espagnols « assassinaient » les Français. À l'annonce de cette fausse nouvelle, une partie de la population de Montferrand a attaqué les Espagnols. La garde nationale est intervenue mais elle a été manifestement débordée car un garde a blessé un réfugié d'un coup de baïonnette. Le préfet a dû envoyer finalement un piquet d'infanterie et de cavalerie qui est parvenu à rétablir l'ordre. Parmi les victimes se trouvait le commissaire de police de Montferrand lui-même, qui avait reçu une pierre. D'après le rapport du capitaine commandant la gendarmerie départementale, la haine de la population à l'égard des Espagnols était telle qu'il tenait pour certain que de telles scènes se reproduiraient à la première occasion[55]. Au-delà des oppositions politiques, il y a aussi une dimension sociale de classe dans les réactions xénophobes. Non pas celle d'une classe ouvrière – encore quasi-inexistante dans l'Auvergne du début du XIXe siècle – mais celle de paysans confrontés à l'obligation de partager les ressources locales avec les réfugiés.

Pourtant, les années passant, les populations les plus stables ont commencé à s'intégrer. C'est rarement le cas pour les Espagnols qui généralement ne restaient que deux ou trois ans avant de repartir dans leur pays. C'est plus visible pour les Polonais. L'état nominatif des réfugiés subventionnés au 1er octobre 1847[56] indiquait que 46 Polonais se trouvaient à Clermont-Ferrand, dont 20 étaient mariés, tous avec des Françaises, et la plupart avaient plusieurs enfants. Leur exogamie atteste d'une forte volonté d'intégration. Ces anciens officiers et sous-officiers s'étaient reconvertis professionnellement, et travaillaient comme employés (chez un notaire, un ingénieur, un percepteur…), ouvrier confiseur, plombier, médecin, doreur sur bois, peintre en voiture, ouvrier tailleur, dessinateur, professeur de piano (Wilkowski). Quelques-uns, malades ou infirmes, étaient sans profession. Tous étaient jugés de bonne conduite. Parmi les quatre Italiens se trouvait un couple ; un autre Italien était marié, à une Italienne qui ne semblait pas se trouver à Clermont-Ferrand. L'endogamie était totale. Les trois hommes avaient déclaré à leur arrivée être menuisier pour l'un, officiers pour les deux autres : en 1846 ils étaient inscrits comme ouvrier ébéniste, malade, et ouvrier relieur. Certains réfugiés occupaient des professions intellectuelles : les Polonais prenaient volontiers la plume pour devenir journalistes ou

[53] A titre d'exemple : AD PDD M 285 et M 271.
[54] *Le Courrier d'Auvergne*, 10 juillet 1849, cité par Stéphanie BOUVIER, *op.cit.*, p. 114.
[55] AN F7 6782 dossier 10.
[56] AD PDD M 273.

écrivains, comme Léonard Chodzko auteur de *la Pologne historique, littéraire, monumentale et illustrée* publiée en 1842. Il est aussi l'auteur d'une biographie du général Kosciuszko. Alexandre Danieyko sous-lieutenant, arrivé à Clermont-Ferrand le 19 décembre 1834, a été embauché au *Courrier de Lyon* en mai 1840. Il se chargeait aussi de la diffusion du journal dans la région[57]. L'exil s'est accompagné souvent d'un déclassement qui a touché également les femmes. Des épouses d'officiers espagnols ont ainsi été mises à contribution, comme celle qui proposait des leçons de guitare dans *l'Ami de la charte*, ou l'épouse Anglaise d'un officier espagnol qui proposait des travaux de couture dans Le *Patriote du Puy-de-Dôme*, le 29 octobre 1831.[58]

Conclusion

Après 1848 la France est devenue terre d'exil, bien plus que terre d'asile et les réfugiés n'ont plus afflué à Clermont-Ferrand. Ceux qui s'étaient installés sous la Restauration et la monarchie de Juillet avaient en partie disparu des statistiques car ils n'étaient plus secourus. Ayant souvent abandonné le combat politique qui les avait chassés de leur pays, ils se sont intégrés à la société clermontoise. Les réactions xénophobes dont les Espagnols avaient été les victimes paraissent avoir cessé. Les réfugiés pouvaient désormais élire domicile[59]. L'accueil de ces populations, dont le volume numérique était réduit (quelques dizaines à quelques centaines d'individus en permanence des années 1820 aux années 1840), mais dont l'activité politique était intense, s'est fait sans déstabiliser la société clermontoise. Pour les Clermontois, l'hospitalité était certes une stratégie d'opposition au pouvoir en place, mais elle était aussi une forme de sociabilité politique[60]. A travers les liens politiques transnationaux qui se sont ainsi tissés, c'est l'Europe de demain que ces hommes et ces femmes, Clermontois et réfugiés, ont dessinée.

[57] AD PDD M 60076.
[58] Cité par Stéphanie BOUVIER, *op. cit.*, p. 39.
[59] MONTANDON op.cit., dans l'introduction (p. 9) qu'il a écrite avec Sylvie APRILE, citant Jacques Derrida : « il se trouve élu à domicile avant d'élire domicile »
[60] Sylvie APRILE, « Autour d'une table. Exilés et revenants à Marine-Terrace et Hauteveille-House », dans Alain MONTANDON (dir.), *Espaces domestiques et privés de l'hospitalité*, Clermont-Ferrand, PUBP, 2000, p. 189-201.